

1850 DIGITAL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 67 Rue Reinhardt– 92100 Boulogne-Billancourt
878 817 444 RCS Nanterre
Ci-après la « **Société** »

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance et du rapport du commissaire à la transformation prévu à l'article L. 224-3 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuve expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'adoption de la première résolution, du rapport de la gérance et du rapport du commissaire à la transformation établi conformément aux dispositions des articles L. 223-43, alinéa 3, et L. 224-3 du Code de commerce et après avoir constaté que les conditions légales sont réunies,

Décide de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société et son capital social ne sont pas modifiés.

L'assemblée générale prend acte que cette transformation met fin aux fonctions des gérants de la Société sous sa forme de société à responsabilité limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, et après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et des statuts qui lui ont été proposés, en approuve le contenu et décide d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté l'adoption des résolutions précédentes et connaissance prise du rapport de la gérance, nomme, pour une durée indéterminée, en qualité de président :

Monsieur Jean-Philippe CASTE-BALLEREAU, né le 13 décembre 1976 à Paris (75017), de nationalité française et demeurant 67, rue Reinhardt – 92100 Boulogne-Billancourt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide que le président sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté l'adoption des résolutions précédentes et connaissance prise du rapport de la gérance, nomme, pour une durée indéterminée, en qualité de directeur général :

Madame Laure CASTE-BALLEREAU, née le 17 juillet 1976 à Paris (75016), de nationalité française et demeurant 67, rue Reinhardt – 92100 Boulogne-Billancourt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide que le directeur général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

Extrait certifié conforme par :

DocuSigned by:

Jean-Philippe CASTE-BALLEPEAU

71E993D46798447...

Jean-Philippe CASTE-BALLEREAU
Président